



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CŒUR DE L'AVESNOIS  
36, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE  
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44  
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr  
Site : www.coeur-avesnois.fr

Nom :

Commune :

N° de dossier :

Date du 1<sup>er</sup> rendez-vous :

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide aux investissements pour l'emploi

Madame, Monsieur,

Une convention de partenariat relative à la participation de la communauté de communes du cœur de l'Avesnois au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France a été signée en date du 6 mars 2018. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), a mis en place une subvention d'aide aux investissements pour l'emploi, afin d'augmenter et pérenniser le nombre d'emplois dans le tissu économique du territoire de la 3CA, en priorité à temps complet et à durée indéterminée, en soutenant les projets d'investissements sur la base d'une aide à l'emploi.

Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes avant de remplir votre dossier.

- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.
- La partie réceptrice de la demande établit la pré-éligibilité au dispositif régional d'aide au développement des PME industrielles et de services concerné par ce présent partenariat en se référant aux critères d'éligibilité détaillés dans la présente demande.

- Un Accusé de Réception (AR) est établi par la partie réceptionnant la demande de l'entreprise.
- Si la demande de l'entreprise est éligible au dispositif, une ou plusieurs rencontres pourront être organisées entre l'entreprise, les services de la Région et/ou les services de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- En fonction des modalités de participation financière établies au niveau du régime d'aide au développement des PME, les dossiers sont instruits et soumis aux instances décisionnelles de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Une convention est conclue avec le bénéficiaire de l'aide.
  - Au titre de ce dispositif, l'aide régionale et l'aide de la Communauté de Communes ne sont pas cumulables.

Votre demande doit être adressée au siège de la 3CA (36, rue Cambrésienne – 59440 AVESNES SUR HELPE). Seuls les investissements que vous avez réalisés pour le développement de votre entreprise sont susceptibles de bénéficier de l'aide intercommunale.

Cette subvention n'est pas automatique. Elle est appréciée et attribuée en fonction de :

- l'intérêt économique, social et environnemental de votre projet
- de la viabilité de votre projet
- des crédits disponibles sur le budget de la communauté de communes.

Pour être certain d'obtenir la subvention et en connaître le montant, nous vous conseillons d'attendre la notification de la décision de la 3 CA avant d'effectuer vos investissements.

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces justificatives demandées. Un oubli retarderait la décision !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président,

Alain POYART



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CŒUR DE L'AVESNOIS  
36, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE  
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44  
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr  
Site : www.coeur-avesnois.fr

## CONDITIONS ET MODALITÉS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

### Qui peut bénéficier de la subvention ?

Peuvent bénéficier d'une aide les entreprises suivantes :

Les PME au sens de la réglementation européenne, inscrites au répertoire des métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS).

L'entreprise doit avoir au minimum 1 an d'existence, l'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales, l'entreprise ne doit pas répondre à la définition européenne de l'entreprise en difficulté, les entreprises ou structures procédant à des licenciements économiques sont exclues du dispositif pendant deux années.

Avoir le siège social ou l'établissement commercial sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

### Quelles sont les dépenses éligibles ?

Dépenses éligibles : les investissements permettant d'améliorer, qualitativement ou quantitativement, les outils de production, et les travaux d'aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production.

### Comment est attribuée la subvention ?

L'aide est calculée en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de la structure, selon les modalités suivantes :

- 500 € par emploi à temps partiel conforté,
- 1.000 € par emploi à temps complet conforté,

- 2.000 € par emploi déprécarisé (ce qui correspond soit à un emploi à temps partiel devenant à temps complet et à durée indéterminée, soit à un emploi à temps complet à durée déterminée devenant emploi à temps complet à durée indéterminée).

Les créations d'emplois à durée déterminée ne sont pas prises en compte.

Dans le cas de création d'emplois à temps partiel et à durée indéterminée, le total des durées de travail est converti en équivalent temps plein mais minoré par un coefficient de 75%, le résultat ainsi obtenu servant au calcul de l'aide sur une base de 4.000 € par équivalent temps plein.

Elle ne peut toutefois dépasser :

-Pour les communes en zone AFR,

- ↳ 30% du montant HT des investissements pour les petites entreprises (effectif < 50 ETP et le CA annuel  $\leq$  10 millions € ou total du bilan annuel  $\leq$  10 millions €),
- ↳ 20% du montant HT des investissements pour les moyennes entreprises (effectif < 250 ETP et le CA annuel  $\leq$  50 millions € ou total du bilan annuel  $\leq$  43 millions €).

-Pour les communes hors zone AFR,

- ↳ 20% du montant HT des investissements pour les petites entreprises (effectif < 50 ETP et le CA annuel  $\leq$  10 millions € ou total du bilan annuel  $\leq$  10 millions €),
- ↳ 10 % du montant HT des investissements pour les moyennes entreprises (effectif < 250 ETP et le CA annuel  $\leq$  50 millions € ou total du bilan annuel  $\leq$  43 millions €),

Elle est plafonnée à 70.000 €.

#### Possibilité de mobilisation complémentaire

- Cette aide est exclusive de toute autre aide de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- Cette aide peut servir de levier pour des fonds européens (FEADER) dans le cadre du programme Leader Avesnois 2014-2020 (en ne prenant en compte que le montant de subvention versée la 1<sup>ère</sup> année).

#### Communication institutionnelle

Le bénéficiaire devra mentionner l'existence de l'intercommunalité, de la région et s'il y a lieu de l'union européenne dans le cadre du programme Leader en Avesnois, sur tout document de communication relatif au projet subventionné, ainsi que sur un panneau apposé sur le lieu du projet.



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CŒUR DE L'AVESNOIS  
36, rue cambrésienne- 59440 AVESNES SUR HELPE  
Tél 03 27 56 52 01 – Fax 03 27 61 36 44  
E-mail : [amerkenbreack@coeur-avesnois.fr](mailto:amerkenbreack@coeur-avesnois.fr)  
Site : [www.coeur-avesnois.fr](http://www.coeur-avesnois.fr)

**DOSSIER**  
**(à remplir par le demandeur)**

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

**Avez-vous pris contact avec la Région :**

Oui  Précisez la date .....

Non

**IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION**

N° SIRET : .....

STATUT JURIDIQUE : .....

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE OU STRUCTURE DE DROIT PRIVE :

.....

Nom du représentant légal : .....

Nom du responsable du projet (si différent) : .....

Fonction du responsable du projet : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tel : .....

Mèl : .....

**DESCRIPTION DE VOTRE PROJET**

.....  
.....  
.....  
.....

**EFFECTIF SALARIE :**

- Effectif salarié à la date de la demande (y compris apprentis) :

Emplois à temps plein CDI : .....

Emplois à temps partiel CDI : .....

Emplois à temps plein CDD : .....

Emplois à temps partiel CDD : .....

- Nombre de salariés prévus :

Emplois à temps plein CDI : .....

Emplois à temps partiel CDI : .....

Emplois déprécarisés: .....

**INVESTISSEMENT ENVISAGÉ**

- Décrivez les investissements envisagés pour lesquels vous sollicitez une subvention de la 3CA:

.....  
.....  
.....  
.....

**DATE PREVISIONNELLE DE FIN DE TRAVAUX**

- Date prévisionnelle de fin de travaux: .....

Je soussigné(e), Nom et Prénom : .....

Certifie sur l'honneur <sup>(1)</sup> l'exactitude des renseignements inscrits dans le présent dossier de demande de subvention.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur

(1) Déclaration sur l'honneur : Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis à vis de la 3CA entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues par décision du Conseil Communautaire, et l'interdiction de déposer d'autres dossiers de demande de subventions auprès de la 3CA. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code Pénal)



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CŒUR DE L'AVESNOIS  
36, rue cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE  
Tél 03 27 56 52 01 – Fax 03 27 61 36 44  
E-mail : [amerkenbreack@coeur-avesnois.fr](mailto:amerkenbreack@coeur-avesnois.fr)  
Site : [www.coeur-avesnois](http://www.coeur-avesnois)

## DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet.

Pour cela, il doit comporter :

- La présente demande de subvention remplie et signée
- Un courrier de demande d'attribution d'une aide sous format écrit au Président de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, au siège de l'intercommunalité.
- Une déclaration sur l'honneur détaillant la composition du personnel de l'entreprise ou de la structure, à la date de la demande.
- La dernière déclaration annuelle des données sociales (DAS), ou le dernier bordereau annuel de regroupement des cotisations Urssaf.
- Une déclaration sur l'honneur précisant l'engagement de l'évolution du personnel à dater de la demande de subvention. Déclaration précisant le prévisionnel d'embauche sur chaque année ainsi que la nature de l'emploi : [emploi déprécarisé (ce qui correspond soit à un emploi à temps partiel devenant à temps complet et à durée indéterminée, soit à un emploi à temps complet à durée déterminée devenant emploi à temps complet à durée indéterminée), emploi à durée indéterminée (à temps partiel ou à temps plein)].
- En cas de création progressive d'emplois au-delà des trois annuités, une demande expresse et argumentée d'allongement de la durée de versement à 5 ans, à l'attention du président de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.
- Attestation de non licenciement économique.
- RIB



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CŒUR DE L'AVESNOIS  
36, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE  
Tél 03 27 56 52 01 – Fax 03 27 61 36 44  
E-mail : [amerkenbreack@coeur-avesnois.fr](mailto:amerkenbreack@coeur-avesnois.fr)  
Site : [www.coeur-avesnois.fr](http://www.coeur-avesnois.fr)

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### Aide aux investissements pour l'emploi

#### ATTESTATION DE NON LICENCIEMENT ECONOMIQUE

Raison sociale de l'entreprise ou structure de droit privé :

Statut juridique :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Activité :

Je, soussigné ..... agissant en qualité de ..... pour le compte de  
.....

..... désignée ci-dessus, atteste sur l'honneur que ladite entreprise n'a pas procédé à des licenciements économiques les deux dernières années avant le dépôt de demande de subvention d'aide aux investissements pour l'emploi.

Fait à

Le

(Signature)